



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-009-2023-02

PUBLIÉ LE 2 FÉVRIER 2023

Sommaire

Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale / Antenne Paris

IDF-2023-02-01-00007 - Arrêté modificatif du 1er février 2023 portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris (CPAM 75). (2 pages) Page 3

IDF-2023-02-01-00008 - Arrêté modificatif du 1er février 2023 ADP CA CAF du Val de Marne - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne (2 pages) Page 6

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2023-02-01-00007

Arrêté modificatif du 1er février 2023 portant
modification de la composition du conseil de la
Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris
(CPAM 75).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention
Ministère délégué auprès du ministre de
l'économie, des finances et de la
souveraineté industrielle et numérique,
chargé des comptes publics

Arrêté modificatif du 1^{er} février 2023 portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris (CPAM 75).

Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargé des comptes publics ;

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 211-2, R. 211-1, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif aux institutions intervenant dans le domaine de l'assurance maladie et siégeant au sein du conseil de la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés ;

Vu l'Arrêté du 5 avril 2022 - ADP Conseil CPAM de Paris n°1/2022 - portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris

Vu l'arrêté modificatif n° 1 du 6 avril 2022 - ADP Conseil CPAM de Paris n°2/2022 portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris

Vu l'arrêté modificatif n° 2 du 8 avril 2022 - ADP Conseil CPAM de Paris n°3/2022 - portant nomination des membres du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris

Vu l'arrêté modificatif n° 3 du 9 juin 2022 - CPAM 75 Conseil - n°4/2022 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris

Vu l'arrêté modificatif n° 4 du 27 juillet 2022 - CPAM 75 Conseil - n°5/2022 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris

Vu l'arrêté modificatif n° 5 du 20 octobre 2022 - CPAM 75 Conseil - n°6/2022 - portant modification de la composition du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris

Vu la proposition de candidature, émanant, au titre des employeurs, de la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME),

Vu l'arrêté du 08 novembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, Chef d'antenne par intérim de PARIS de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Est nommé membre du conseil de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Paris:

1^{er} En tant que Représentant des employeurs :

Sur désignation de la Confédération des Petites et moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaire :

M. DEMASSIET (Jérémy)

Article 2

Le Chef d'antenne par intérim de PARIS de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Ile de France.

Fait à Aubervilliers, le 1^{er} février 2023

La ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation

SIGNÉ

Théophile TOSSAVI

Le Ministre délégué auprès du ministre de
l'économie, des finances et de la souveraineté
industrielle et numérique, chargé des comptes
publics,
Pour le ministre et par délégation :

SIGNÉ

Théophile TOSSAVI

Mission nationale de contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

IDF-2023-02-01-00008

Arrêté modificatif du 1er février 2023 – ADP CA
CAF du Val de Marne - portant modification de
la composition du
conseil d'administration de la Caisse
d'Allocations Familiales du Val-de-Marne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé et de la prévention
Ministère des solidarités, de l'autonomie et
des personnes handicapées

Arrêté modificatif du 1^{er} février 2023 - ADP CA CAF du Val de Marne - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne.

Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2022 - ADP CA CAF du Val-de-Marne n°1/2022 - portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 23 mars 2022 - ADP CAF du Val-de-Marne n°1/2022 - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté modificatif du 27 juillet - ADP CAF du Val-de-Marne 2022 n°2/2022 - portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne ;

Vu la demande de modification émanant, au titre des représentants des travailleurs indépendants, de la Fédération nationale des Autoentrepreneurs (FNAE) ;

Vu la demande de modification émanant, au titre des représentants des associations familiales, de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) ,

Vu l'arrêté du 08 novembre 2022 portant délégation de signature à Monsieur Théophile TOSSAVI, Chef d'antenne par intérim de Paris de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale;

Arrêtent :

Article 1^{er}

La composition du conseil d'administration est modifiée comme suit :

1° En tant que Représentant des travailleurs indépendants:

Sur désignation de la Fédération nationale des Autoentrepreneurs (FNAE) :

Suppléant :

Siège vacant suite au démandatement de Madame GOSSELIN (Anaïs)

2° En tant que Représentant des associations familiales :

Sur désignation de l'Union nationale des associations familiales (UNAF) :

Titulaire :

Monsieur CHEMLA (Xavier) En lieu et place de Monsieur MAGNE (Bruno)

Suppléant :

Un siège vacant

Article 2

Le chef d'antenne par intérim de Paris de la Mission nationale de contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France.

Fait à Aubervilliers, le 1^{er} février 2023

Le ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation

SIGNÉ

Théophile TOSSAVI

Le ministre des solidarités, de
l'autonomie et des personnes
handicapées
Pour le ministre et par délégation

SIGNÉ

Théophile TOSSAVI